



Mairie de Remouillé
1 rue de l'Hôtel de Ville
44140 REMOUILLE

2026-47-CIM

A rappeler pour toute correspondance

cimetière communal

Carré : P

Allée : 1

Tombe : 12

CONCESSION de TERRAIN n° 367
Caveau

Le Maire de la commune de REMOUILLE (Loire-Atlantique),

VU les dispositions du code des communes et du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025 fixant le tarif des concessions funéraires,

VU la demande de Mme DRONNEAU Marie, 2 le Châtelier, 44140 REMOUILLE, reçue en mairie le 14 avril 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : La Commune de REMOUILLE accorde à Mme DRONNEAU Marie, 2 le Châtelier, 44140 REMOUILLE, et sa famille, l'achat d'une concession au cimetière communal au nom de la famille DRONNEAU-AIRIAUD,

Les références sont les suivantes :

Carré : P Allée : 1 Emplacement : 12

Concession n° 367

Article 2 : Cette concession est accordée pour une durée de 30 ans, à compter du 14 avril 2026 et expirant le 13 avril 2056.

Article 3 : La présente concession est accordée moyennant la somme **de 375 Euros**.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié au Titulaire et au Receveur Municipal.

Fait à Remouillé, le 14 avril 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU

Notifié le : 17/04/26

Signature :



